



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Filière conchylicole française face à la hausse des prix du carburant

Question écrite n° 14205

Texte de la question

M. Stéphane Buchou attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, chargée de la mer et de la pêche, sur la situation de la filière conchylicole française face à la hausse récente des prix du carburant. Si les annonces gouvernementales prévoyant une aide de 20 centimes par litre pour la filière pêche constituent une réponse pour le gazole maritime, les entreprises conchylicoles restent exclues du volet relatif au transport routier. Or ces entreprises recourent au transport terrestre pour l'acheminement de leurs produits et supportent les surcharges carburant répercutées par les transporteurs. Cette situation intervient dans un contexte déjà fragilisé : fermetures sanitaires répétées sur plusieurs bassins de production, recul de la consommation et ralentissement des débouchés commerciaux. Le risque de réduction d'activité, voire de cessation pour certaines exploitations, est réel, avec des conséquences directes sur l'emploi dans les territoires littoraux. Aussi, il lui demande si le Gouvernement entend étendre le dispositif d'aide carburant au transport routier pour les entreprises conchylicoles et s'il envisage de mobiliser les outils du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) afin de soutenir la viabilité économique de cette filière.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Buchou](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14205

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : [Mer et pêche](#)

Ministère attributaire : [Mer et pêche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2026](#), page 3047